

FRANCHE-COMTÉ

Axe 1 : Maintenir et développer les compétences « socles » ainsi que l'employabilité des agents

Module n°1 : Seconde partie de carrière - Diagnostic et cadrage de l'accompagnement

Contexte

Inaptitude, handicap, maintien dans l'emploi sont autant de situations que les établissements de santé sont amenés à prendre en compte dans la gestion des secondes parties de carrière des agents. Afin de répondre à la diversité de ces problématiques, l'ANFH propose aux établissements un dispositif d'accompagnement qui vise à définir et mettre en œuvre une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière. Cette offre est adaptable aux besoins des établissements :

- Politique Etudes Promotionnelles
- Politique d'accompagnement des souhaits d'évolution, y compris avec le CEP
- Politique de mobilité interne
- Politique de maintien dans l'emploi...

Objectifs

Le diagnostic permettra d'effectuer un état des lieux de la politique RH de l'établissement et de déterminer les axes prioritaires à travailler dans le cadre de formations-actions (module 2) et / ou de l'appui opérationnel (module 3).

Renseignements complémentaires

Modulable et personnalisable, le s'articule en trois temps indépendants:

1. Diagnostic et cadrage de l'accompagnement (de 0,5 à 2 jours)
2. Formation - action des acteurs de l'établissement (de 0,5 à 6 jours) - module optionnel
3. Appui opérationnel - (jusqu'à 6 jours) - module optionnel

Attention, seul le module 2 est finançable sur les fonds du plan de formation. Les modules 1 et 3 ne sont pas des catégories d'actions relevant du champs de la FPTLV. Contacter votre délégation pour mettre en œuvre et le financement ce dispositif.

Programme

de 0,5 à 2 jours (avec intersession)

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AZC2ivcBalQILBFyZ7ph>

- L'accompagnement des établissements et leurs équipes dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de gestion des secondes parties de carrière.
- L'identification des enjeux de la mise en œuvre de ce type de dispositif
- L'identification des différents acteurs et des rôles de chacun
- La réalisation d'un état des lieux des actions déjà menées et des actions à mettre en œuvre
- La présentation de la note de cadrage et des modalités du plan d'actions

Public

différents acteurs du ou des établissements concernés: directions (établissement, RH, Affaires médicales-AM, soins, fonctions supports...), membres d'instances (ex : CSE, CME,...), responsables et personnels des services concernés (RH, formation/DPC, affaires médicales, santé au travail...), encadrants, référents, ...

Exercice

2025

Nature

AFR

Organisé par

FORMAVENIR

Durée

14 heures